



REGLEMENT DU CRITERIUM DEPARTEMENTAL U13

Article 1 - ORGANISATION GENERALE

Le District Doubs Territoire de Belfort de Football organise annuellement sur son territoire le « critérium U13 » réservé aux clubs libres. C'est la commission « Développement et Animation des Pratiques » qui est chargée, en collaboration avec, la direction administrative et le secrétariat du District du D.T.B. de Football de l'organisation, de l'administration et de la gestion de ce critérium.

Article 2 – REGLEMENTS

Ce critérium est organisé en conformité avec les règlements généraux, le statut fédéral des jeunes et les lois du jeu qui régissent le football à 8.

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés voire par le Comité de Direction du District du D.T.B., sauf pour les sanctions disciplinaires.

Article 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Niveau 1 accession R2 ligue au printemps :

Phase automne – hiver : 2 groupes de 8 équipes, 7 journées
Les groupes seront composés des équipes ayant fait acte de candidature.

Niveau 2,3,4 :

Phase automne : groupes 9, plateau de 3 équipes (4 journées) ou groupes de 16, plateau de 4 équipes 5 journées.

Les équipes sont réparties en fonction de la géographie et des desideratas (fort, moyen, faible) des clubs lors de l'engagement.

Phase hiver : 3 journées (groupe de 4, matchs aller) pas défi jonglerie.

Les équipes sont réparties en fonction de la géographie, du sportif de la phase automne.

Phase printemps : 9 journées (groupe de 10, matchs aller) avec défi jonglerie.

Les équipes sont réparties en fonction de la géographie, du sportif des phases automne et hiver.

Les équipes sont réparties en fonction de la géographie, du sportif des phase automne et hiver.

Article 4 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Les licencié(e)s pouvant participer à ce critérium sont :

- Les U12 / U12F, les U13 / U13F
- Trois U11 / U11F par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
- Sont autorisées les joueuses U14F

Aucune dérogation ne sera accordée.

Une équipe se compose de 12 joueurs ou joueuses maximum (8 titulaires et 4 remplaçants).

Participation aux compétitions

Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre (4) dont au maximum un (1) joueur ayant changé de club hors période normale.

Les joueurs et joueuses qui sont inscrits sur la feuille de rencontre doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Un joueur ou une joueuse évoluant en compétition U13 ne peut participer qu'à un seul match le même jour ou le lendemain.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Ne peuvent participer à une compétition de district, **que deux (2)** joueurs au maximum étant entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle de championnat disputée par les équipes supérieures opérant en championnat national, régional ou de district lorsque celles-ci jouent un match officiel la même journée de programmation planifiée par les instances du district.

Licence dématérialisée : le responsable de l'équipe devra pouvoir dans tous les cas justifier l'identité, la validité et la qualification des joueurs. Deux possibilités : • Accès aux licences via « Footclubs compagnon » • Ou en fournissant la liste des joueurs avec photos (extraction Footclubs) mentionnant le statut de chaque licencié(e).

Forfait simple

Une équipe déclarant forfait au match « aller », se déplacera en tout état de cause au match « retour ».

Forfait déclaré : le forfait est dit « déclaré » lorsque le secrétariat du District en a l'information par courriel, via la messagerie officielle du club, avant le vendredi 16 heures. Dans ce cas, sur Footclubs et sur le site, le match est mis en « réserve », avec indication de l'équipe faisant forfait.

Forfait déclaré hors délai : le forfait est dit « déclaré hors délai », lorsqu'il est déclaré après le vendredi 16H, et que le secrétariat du District n'a pas pu officialiser ce forfait auprès des clubs et officiels, ainsi que sur les sites officiels.

Dans ce cas, le club déclarant forfait doit informer immédiatement par courriel via la messagerie officielle :

*le club visiteur,

*le secrétariat du District UNIQUEMENT à l'adresse mail : report@dtb.fff.fr,

*les arbitres et officiels désignés.

Forfait non déclaré : le forfait est dit « non déclaré » lorsqu'il est constaté sur le terrain.

Lorsqu'une des équipes d'un club (District - Ligue ou National) est constaté forfait (déclaré ou non déclaré) pour un match officiel, toutes les équipes de district inférieures à cette équipe seront également déclarées « forfait », si elles ont aussi un match officiel le même week-end.

Forfait général

1. Une équipe sera forfait général au troisième forfait (3ème) dans la même compétition.

2. Tout club, dont une équipe (District – Ligue ou National) aura été déclarée forfait général, verra toutes ces équipes inférieures déclarées forfait général.

3. Un club, s'étant engagé régulièrement dans les Championnats et se déclarant forfait général avant la fin des Championnats, sera frappé d'une amende comme indiqué aux dispositions financières.

Article 5 – DIRIGEANTS :

Chaque équipe doit être accompagnée, au moins, par un dirigeant majeur licencié Ce dirigeant, dûment mandaté par son club, sera tenu pour responsable des incidents qui pourraient se produire du fait de l'attitude de ses joueurs, éducateurs et accompagnateurs avant, pendant et après la rencontre. Il devra avoir lui-même un comportement exemplaire et respectueux envers tous les autres acteurs présents (arbitre, équipe, dirigeants et accompagnateurs du club adverse) et veiller à ce que les parents restent derrière la main-courante. Il devra établir la feuille de rencontre pour la partie concernant son équipe de façon lisible et devra obligatoirement inscrire son nom et son numéro de licence à l'endroit prévu à cet effet. En cas d'absence de dirigeant majeur licencié, l'équipe adverse pourra refuser de disputer la rencontre.

Article 6 – Feuilles de match et défi : une étape incontournable

Feuilles de match.

Avant chaque rencontre ou plateau, les feuilles de match (qu'elles soient sous format FMI ou papier) doivent être remplies et signées avant le coup d'envoi par le dirigeant.

Feuilles de défi.

Après le défi, ou au plus tard après la rencontre les feuilles de défis doivent être signées par le dirigeant.

A l'issue des matchs, ces feuilles doivent être finalisées et validées par la signature de l'arbitre (officiel ou bénévole) ainsi que par celles des capitaines ou dirigeants des deux équipes.

Le club recevant est ensuite tenu de transmettre ces documents dans les plus brefs délais au District, conformément aux procédures officielles en vigueur

Article 7 – Arbitrage

Les lois du jeu du football à 8 sont spécifiques. Voir document ci-dessous

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :

1 – un arbitre officiel

2 – un arbitre bénévole, toute personne licenciée de +16 ans, qui aura toutes prérogatives (avertissement, exclusion etc.) d'un arbitre officiel.

ARBITRES ASSISTANTS :

En U13 l'arbitrage à la touche doit être assuré par un joueur remplaçant sous la responsabilité de l'éducateur (15 minutes maximum par joueur, rotation pendant les pauses coaching et mi-temps). En cas d'absence de remplaçant, l'arbitre assistant sera une personne licenciée.

Rappel : Les règles du jeu U13 garçons et filles (extrait du poster FFF lois du jeu de U6 à U13 – garçons et filles- MAJ 2022).



LES RÈGLES DU JEU DE U12/U13

CATÉGORIES - LICENCES	U12	U13
SCOLARITÉ	6 ^{ème}	5 ^{ème}
EFFECTIFS DE PRATIQUE	Football à 8	
SUPLÉANT(S)	4 maximum	
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS	6 par équipe	
TACLES	Oui	
MIXITÉ	Oui	
SURCLASSEMENT	3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale	
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité U14 F	
DIMENSION DES TERRAINS	1/2 terrain à 11	
	Si terrain spécifique : 60 à 65m x 50m	
ZONE GARDIEN DE BUT	26m x 13m	
HORS-JEU	Ligne médiane	
TAILLE DES BUTS	6m x 2,10m	
TAILLE DES BALLONS	T4	
TEMPS DE JEU MAX : RENCONTRES + ATELIERS	70 minutes	
DURÉE MAX DES RENCONTRES	60 minutes	
ENGAGEMENT	Au centre du terrain, interdiction de marquer directement	
COUP DE PIED DE BUT	Libre dans la zone virtuelle 6m x 9m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)	
TOUCHE	À la main	
CORNER	Au pied	
COUP-FRANCS	Coup-francs directs et coup-francs indirects	
COUP DE PIED DE RÉPARATION	9m	
MISE À DISTANCE DES JOUEURS	6m	
PRISE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSE EN RETRAIT VOLONTAIRE D'UN PARTENAIRE	Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m	
RELANCE GARDIEN DE BUT	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m	
	Non protégée	
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Temps de jeu égal pour tous	
ARBITRAGE	3 arbitres - Assistants= joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes)	
PAUSE COACHING	2 minutes au milieu de chaque période	

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs